



SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Cirran**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit phytosanitaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
Autriche
Téléphone: +43/732/6918-3187
Téléfax: +43/732/6918-63187
Adresse e-mail: Katharina.Krueger@at.nufarm.com

Distributeur: Nufarm B.V.
Koningsstraat / Rue Royal, 97-4
1000 Brussel / Bruxelles
Téléphone: 0031 10-3037725
Adresse e-mail: salesbenelux@nl.nufarm.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

Centre Antipoisons (Belgique) : 0032 (0)70/245 245
Centre Antipoisons (Grand-Duché de Luxembourg): 00352
8002 5500

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG_1272/08 :	AcuteTox.4	H302 - Nocif en cas d'ingestion.
	EyeDam.1	H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
	STOT_SE3	H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
	AquaticChronic2	H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme:



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement: Danger

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 - Contient 2,4-D. Peut produire une réaction allergique.
- EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
- P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P301 + P330 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308 + P311 - EN CAS d'exposition: appeler un CENTRE POISON ou un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cirran

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2016/11/08

- P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse de sels de diméthylamine
360g 2,4-D/l, 315g MCPA/l

3.2. Mélanges

Composants:

2,4-D DMA

No.-CAS: 2008-39-1
No.-EINECS / No. ELINCS: 217-915-8
No REACH:
Concentration: 36,1 % (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
SkinSens.1 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MCPA DMA

No.-CAS: 2039-46-5
No.-EINECS / No. ELINCS: 218-014-2
No REACH:
Concentration: 32,1 % (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
AquaticAcute1 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
AquaticChronic1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2,4-Dichlorophenol

No.-CAS: 120-83-2
No.-EINECS / No. ELINCS: 204-429-6
No REACH: 01-2119513326-47
Concentration: 0,0% - 0,1% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.3 H311 - Toxique par contact cutané.
AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
SkinCorr.1B H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cirran

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2016/11/08

AquaticChronic2

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

4-chloro-2-methylphenol

No.-CAS: 1570-64-5
No.-EINECS / No. ELINCS: 216-381-3
No REACH: 01-2119455846-26
Concentration: 0,0% - 0,1% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.3 H331 - Toxique par inhalation.
SkinCorr.1A H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
AquaticAcute1 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : sueurs, mal de tête, faiblesse, Diarrhée, anorexie, Nausée, Salivation, douleurs abdominales, Vue brouillée, convulsion musculaire, Convulsions, perte des réflexes, collapse cardiaque et circulatoire, Coma

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique. Comme l'élimination se fait au niveau des reins une dialyse est recommandée. Contrôle de la balance eau-électrolytes. En cas d'ingestion, lavage d'estomac.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, Cl₂, NO_x, CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.



6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Limites nationales d'exposition professionnelle	Note
2,4-D DMA	2008-39-1	10 mg/m ³	Limite d'exposition à long terme
MCPA DMA	2039-46-5		pas de classification existant
2,4-Dichlorophenol	120-83-2		pas de classification existant
4-chloro-2-methylphenol	1570-64-5		pas de classification existant

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire appropriée pour des concentrations élevées ou des effets à long terme: filtre combiné contre gaz et vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques

- acides et alcalins (exemple: EN 14387 Type ABEK)
- Protection des mains : Gants de protection appropriés contre les produits chimiques (EN 374) y compris en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation en accord avec la norme EN 374).
Exemple: gomme nitrile (0.4 mm), gomme chloroprène (0.5 mm), gomme butyl (0.7 mm) et autres.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de protection) (Exemple: EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Les équipements de protection du corps doivent être choisis en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (en accord avec la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussières).
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Mesures de protection : Les recommandations sur le port d'équipement de protection individuelle dans les instructions d'emploi s'appliquent en cas de manipulation de produits de protection des plantes dans leur emballage final.
Le port de vêtements de travail couvrants est recommandé. Conserver les vêtements de travail séparément. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique : liquide à 20 °C ,
Forme : Concentré soluble
Couleur : jaune clair
Odeur : type amine
- Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : env.100 °C
à 1.013 hPa
Solution aqueuse
- Point d'éclair : > 200 °C

Température d'inflammation	:	< 200 °C
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Matière active sous forme de sel organique. Tension de vapeur négligeable.
Densité	:	1,192 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
pH	:	8,6 à 10 g/l
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Constante de dissociation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	34,7 mPa.s
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.
Propriétés explosives	:	Non-explosif

9.2. Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition spontanée ou exothermique jusqu'à 100 °C.



10.3. Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

aucun(e)

10.5. Matières incompatibles

Des bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat
Dose: 2.500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal rat
Dose: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat
Durée d'exposition: 4 h
Dose: > 5,1 mg/l

Irritation de la peau : lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Irritation des yeux : lapin
Résultat: Irritation sévère des yeux
Remarques: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation : souris
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.



SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

- Toxicité vers de terre : CL50 *Eisenia fetida* (vers de terre)
Dose: 325 mg/kg
- Toxicité abeilles : LD50 (oral) *Apis mellifera* (L'abeille à miel)
Période d'essai: 48 h
Value ($\mu\text{g}/\text{Species}$): 289,9
- : LD50 (contact) *Apis mellifera* (L'abeille à miel)
Période d'essai: 48 h
Value ($\mu\text{g}/\text{Species}$): 289,9
- Toxicité pour le poisson : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Dose: > 357 mg/l
Période d'essai: 96 h
- NOEC *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Dose: 357 mg/l
Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit des produits ayant une structure ou une composition similaire.
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna*
Dose: > 342 mg/l
Période d'essai: 48 h
- Toxicité pour les algues : CL50 *Scenedesmus subspicatus*
Dose: 350 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 *Lemna gibba* (Lentille d'eau)
Dose: 32 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
- NOEC *Lemna gibba* (Lentille d'eau)
Dose: 3,17 mg/l
- CE50 *Myriophyllum spicatum*
Dose: 0,378 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
- NOEC *Myriophyllum spicatum*



Dose: 0,035 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Stabilité dans le sol : DT50: 8 - 25 jr
(2,4-D)

DT50: env. 20 jr
(MCPA)

Stabilité dans l'eau : DT50: 25 jr
(MCPA)

DT50: 13 jr
(2,4-D)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.



Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(2,4-D MCPA DMA)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :
Classe : 9

IMDG :
Classe : 9

IATA-DGR :
Classe : 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA-DGR : III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG
Polluant marin : MP

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cirran

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2016/11/08

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'impression : 2016/11/08

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : ||)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Personne de contact

Société	: Nufarm GmbH & Co KG K. Krüger St.-Peter-Str. 25 A-4021 Linz Autriche	Nufarm B.V. . Koningsstraat / Rue Royal, 97-4 1000 Brussel / Bruxelles Belgique
Téléphone	: +43/732/6918-3187	0031 10-3037725
Téléfax	: +43/732/6918-63187	
Adresse e-mail	: Katharina.Krueger@at.nufarm.com	salesbenelux@nl.nufarm.com



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Cirran

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2016/11/08

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.